

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 15 décembre 2022

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	49

CONVOCAATION

Datée	du 09/12/22
Affichée	le 09/12/22

OBJET

Adoption des RPQS
d'assainissement collectif et
non collectif 2021 de la
Communauté de Communes
des Pays de L'Aigle

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOOU, Eric ZO, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Didier DEMONCHEAUX, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Pouvoirs :

Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Elisabeth JOSSET a donné pouvoir à Didier DEMONCHEAUX
Virginie VIOLET a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

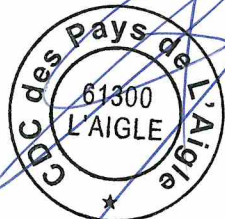
Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés : Pascal SUARD
Nadège TROUILLET
Sylvie CHAUVEL-TREPIER

Absents : Marie-Odile TAVERNIER
Maïté GRANDCLÈRE
Charlène RENARD

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22
Publié en ligne le 23/12/22
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'Environnement, rappelle aux membres du Conseil, que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article D.2224-1, la réalisation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'assainissement.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-5 du CGCT, les présents rapports et la délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information SISPEA (observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement) prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (www.services.eaufrance.fr).

Les RPQS doivent contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ces rapports doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

- **Le RPQS assainissement non collectif – SPANC**

Le périmètre du service comprend les 32 communes de la CdC soit 6 642 installations d'assainissement non collectif pour environ 11 546 habitants desservis. En 2021, le taux de conformité réglementaire est de 88 %. Ce dernier est le résultat du rapport :

Taux de conformité = Nombre d'installations conformes (ne présentant aucun risque pour la santé des personnes ou l'environnement)/ nombre total d'installations inspectées au 31/12/2021.

Le service a réalisé 198 contrôles de vente, 57 contrôles de conception, 36 contrôles travaux et 430 contrôles de bon fonctionnement.

Le service présente un excédent d'investissement de 2 390 € et un excédent d'exploitation de 12 747 €.

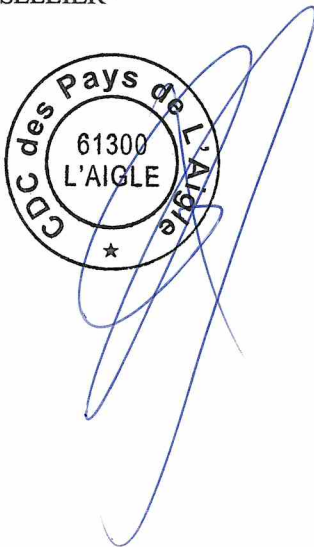
- **Le RPQS assainissement collectif Régie**

Le périmètre du service comprend 10 communes (Bonsmoulins, Chandai, Crulai, Irai, La Ferté-en-Ouche, Les Aspres, Moulins-la-Marche, Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, Saint-Hilaire-sur-Rille, Saint-Martin-d'Écublei) soit 15 stations d'épuration et 65.5 km de réseaux séparatif pour environ 5 208 habitants desservis. Le service est exploité en régie à autonomie financière avec prestation de service pour les communes de :

- Bonsmoulins
- Chandai
- Irai
- La Ferté-en-Ouche
- Les Aspres
- Moulins-la-Marche
- Saint-Evroult-Notre-Dame-Du-Bois
- Saint-Martin-d'Écublei

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22
Publié en ligne le 23/12/22
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Le Prestataire de service est la SAUR, depuis octobre 2020. Les stations de Saint Hilaire sur Rille (intégration au 01/09/2022) et Crulai ne font pas partie du périmètre de la SAUR et sont entretenues par des agents municipaux mis à disposition de la CDC.

En 2021, 232 679 m³ d'eaux usées ont été facturées (+16 % par rapport à 2020). Le volume de boues évacuées est de 16,31 tonnes de matières sèches. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est à 37 pour l'exercice 2021.

• **Le RPQS assainissement collectif affermage**

Le périmètre du service comprend 7 communes (Aube, L'Aigle, Rai, Saint-Michel-Tubœuf, Saint-Ouen-sur-Iton, Saint-Sulpice-sur-Risle et Saint-Symphorien-des-Bruyères) soit 1 station d'épuration et 118 km de réseau gravitaire pour environ 10 737 habitants desservis. Le service est exploité en délégation de service public par la société Aqualter jusqu'au 30/06/2024.

En 2021, 627 136 m³ d'eaux usées ont été facturées (+17,6% par rapport à 2021). Le volume de boues évacuées est de 231,86 tonnes de matières sèches. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est à 27 pour l'exercice 2021.

Après présentation des rapports annexés à la présente délibération,

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les Rapports 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public :
 - d'assainissement non collectif
 - d'assainissement collectif régie
 - d'assainissement collectif affermage
- **MET** en ligne les rapports et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **RENSEIGNE** et **PUBLIE** les indicateurs de performance sur le SISPEA.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22
 Publié en ligne le 23/12/22
 Certifié exécutoire

Le Président,
 Jean SELLIER

